ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

122 FAUBOURG

SARL au capital de **10 500,00** €

Siège social:

122 RUE DU FAUBOURG DE BOURGOGNE

45000 ORLEANS

RCS **ORLEANS 524 808 524**

Le 5 Août 2026 à 11 heures,

Les associés de la société **122 FAUBOURG SARL** au capital de **10 500,00** € (**DIX MILLE CINQ CENTS**) euros(s), divisés en **525** parts sociales de **20** euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du **Gérant**.

Total des parts composant le capital 525 parts représentant la totalité des voix

Les associés de la société représentent en tant que tels la totalité des parts émises par la société. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer dans les conditions de quorum requises. L'assemblée est présidée par le Gérant, Madame LAMARQUE Isabelle.

Le président de l'assemblée rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

*Agrément pour la cession de toutes les parts au profit de:

122 FAUBOURG LLC
1209 MOUNTAIN ROAD PL NE STE N
NM 87110 ALBUQUERQUE
Etats-Unis
Enregistrée au registre de: New Mexico Secretary of State sous le numéro 0008120272

Par conséquent la société va devenir société à associé unique

*Modification des statuts

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée décide à l'unanimité de l'agrément de la cession de toutes les parts au profit de:

122 FAUBOURG LLC
1209 MOUNTAIN ROAD PL NE STE N
NM 87110 ALBUQUERQUE
Etats-Unis

D'autre part, l'assemblée décide à l'unanimité du passage à associé unique, et ce à compter du 5 Août 2026 et de procéder à toutes les formalités en relation.

DEUXIEME RESOLUTION:

Suite à la cession des parts sociales, il est nécessaire de modifier les statuts de la société afin de refléter cette cession. L'assemblée décide donc de procéder à la modification suivante :

Article 6 : Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de **10 500,00** euros
Il est divisé en **525** parts sociales de **20** euros chacune.

Les parts sont attribuées et réparties comme suit :

La société 122 FAUBOURG LLC **525 parts sociales**

Après discussion, l'assemblée générale approuve la modification des statuts à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au **Gérant** et à ses mandataires et au porteur d'originaux et de copies ou DEUX EXTRAITS du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment d'effectuer la modification des statuts de la société afin de refléter cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui à été signé, après lecture, par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

La séance est déclarée levée à 12H00

Madame LAMARQUE Isabelle

Président de l'assemblée générale

